



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 3 septembre 2018

### **EFAS pour davantage d'efficacité et de qualité dans le système de santé**

L'avant-projet « Financement uniforme des prestations dans le domaine ambulatoire et stationnaire » convainc

***curafutura soutient l'avant-projet « Financement uniforme des prestations dans le domaine ambulatoire et stationnaire » (EFAS) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N). EFAS supprime les incitatifs financiers erronés existants et ouvre ainsi la voie à un approvisionnement en soins efficaces et de haute qualité.***

EFAS incite toutes les parties concernées à choisir les soins les plus efficaces. Ainsi, les coûts globaux baissent sans péjorer la qualité des soins. Le progrès médical favorise le transfert croissant vers l'ambulatoire. Grâce à EFAS, le domaine ambulatoire n'est plus financé seulement par les primes des assurés. Ce transfert judicieux, voulu politiquement et équitable est enfin rendu socialement acceptable grâce à la participation des cantons – pour une part cantonale globalement identique. EFAS renforce également l'attrait des modèles d'assurance alternatifs en grâce à des primes réduites, ce qui donne un élan supplémentaire aux soins intégrés. Avec une prise en charge intégrée et coordonnée, les patientes et les patients pourront, grâce à EFAS, profiter de soins mieux adaptés à leurs besoins. Les séjours hospitaliers inutiles seront ainsi considérablement diminués. Les effets d'EFAS sont alors de plus grandes économies ainsi qu'une meilleure prise en charge.

### **Répartition en fonction des risques des contributions cantonales**

Pour mettre en œuvre efficacement le financement uniforme, il est essentiel de choisir un modèle de financement qui permette de déployer à son maximum le potentiel d'efficacité d'EFAS. Il ne doit en aucun cas en résulter une surcharge administrative. La majorité de la CSSS-N propose de répartir les contributions fiscales proportionnellement aux coûts effectifs de chaque assureur. Afin qu'EFAS développe pleinement ses effets et sans créer de mauvaises incitations dans la répartition des contributions cantonales, curafutura soutient le modèle préconisé par la minorité de la CSSS-N. Celui-ci propose de répartir les contributions cantonales entre les divers assureurs en fonction des risques. Dans sa réponse de consultation, l'association recommande une solution plus simple et juridiquement plus légère, soit un modèle qui correspond à celui défendu par la minorité de la commission. Si l'ensemble des ressources financières provenant des primes et de l'impôt étaient soumises à la logique de la compensation des risques, cela encouragerait à 100% l'efficacité chez tous les assureurs : en répartissant les contributions cantonales en fonction des risques, tous les assureurs auraient en effet intérêt à travailler de manière efficiente et à investir dans des modèles d'assurance durables et axés sur les besoins.

curafutura exige que le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires EFAS, qui est l'une des réformes les plus importantes de notre système de santé, soit introduit au plus vite.



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

**Annexe: réponse de consultation de curafutura**

**Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur*

*Téléphone : 031 310 01 84 ; portable: 079 653 12 60 ; [pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)*

*Ralph Kreuzer, chef de communication*

*Téléphone : 031 310 01 85 ; portable : 079 635 12 09 ; [ralph.kreuzer@curafutura.ch](mailto:ralph.kreuzer@curafutura.ch)*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

**La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur**

**<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>**